



Bulletin municipal n°76 - 2023



La rédaction des articles municipaux est due aux membres de la commission "Information et Communication"
Madame Sandrine Brindeau, Monsieur Laurent Delorme, Madame Delphine Drieu, Madame Emilie Froufe,
Monsieur Benoît Trouillebout et Monsieur Jean-Louis Fesneau
Ainsi que Monsieur Jean-Yves Chauveau et Monsieur Bruno Lemaire
Merci à Candice Madelaine pour son aide

Photos : Elus, membres des associations et diverses personnes au gré des événements.

Bulletin municipal imprimé en 350 exemplaires sur le photocopieur de la mairie.

Remerciement aux associations pour nous avoir transmis leurs contributions.

LE MOT DU MAIRE



Chères chapelloises,
Chers chapellois,



Nous voici déjà à mi-chemin de cette mandature dont le début fut atypique par bien des aspects : le contexte sanitaire, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies, les tensions sociales etc.... Malgré tout nous conservons nos objectifs initiaux avec la pérennité du dernier commerce ainsi que le maintien du service infirmier.

En juillet 2023 les boulangers ont pu réintégrer leur logement de fonction. Il est prévu en 2024 l'implantation d'un nouveau local infirmier sur le terrain communal face à la maison des associations. Les premiers travaux de raccordement au service public ont débuté. Il faut savoir qu'au niveau communal 2 années sont nécessaires entre la germination d'un projet, l'accord des subventions et la réalisation des travaux.

La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) votée en 2022 impose à toutes les communes de procéder à la numérotation de ses voies afin de faciliter l'accès des secours, livraisons, etc... Cette obligation nous fut très chronophage afin de renseigner un fichier BAL (Base d'Adresses Locales) qui à partir d'un plan mentionne le géopositionnement de chaque entrée d'habitation. Il nous fallait éviter un changement d'adresse qui imposerait aux particuliers de refaire leurs titres d'identité ; certaines situations ont été complexes à résoudre.

Depuis 2019 avec l'extension à 20 km du périmètre de protection de la centrale EDF de Saint Laurent des Eaux, nous avons également l'obligation d'établir un PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Je remercie les adjoints, les conseillers municipaux ainsi que nos employés communaux pour leur engagement et leur sens des responsabilités envers notre commune.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite cette nouvelle année 2024 remplie de bonheur, de santé et de prospérité.

J'ai le regret de devoir commencer cette nouvelle année en vous annonçant le décès de notre collègue, conseiller municipal, **Laurent DELORME** survenu le 1^{er} Janvier.

Jean-Louis FESNEAU

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02 54 87 30 14
Mail : mairie@chapellestmartin.fr
Retrouvez également les horaires de mairie et bien d'autres informations sur PanneauPocket

Ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	09h00	12h30	13h00	16h30
Mardi	09h00	12h30	13h00	16h30
Mercredi (1)	08h30	12h30	13h00	17h00
Jeudi	09h00	12h30	13h00	16h30
Vendredi	09h00	12h30	13h00	16h30
Samedi (2)	08h00	12h30		

(1) Fermé le 1^{er} mercredi du mois

(2) Semaine paire seulement. Fermé les semaines impaires



Cette application mobile, disponible depuis l'App Store et Google Play, vous permet de recevoir les actualités de la Chapelle Saint Martin émises par la Mairie. Vous pourrez donc y retrouver les informations de Mairie mais également les principaux rendez-vous initiés par les associations, les objets perdus etc



Autre application mise en place par la commune, Voisins Vigilants et Solidaires est un système d'alertes par notifications qui permet notamment de signaler un comportement suspect ou répréhensible sur la commune (véhicule qui rode, acte malveillant etc). L'application est téléchargeable gratuitement depuis l'App Store et Google Play.

Syndicat Intercommunal VAL D'EAU :

Les services d'adduction en eau potable sont dévolus au syndicat Val d'Eau à Mer.

Ce syndicat regroupe les communes de Mer, La Chapelle Saint Martin en Plaine, Maves, Mulsans, Villexanton, Roches, Talcy, Courbouzon, Avaray, Lestiu et Concriers.

Numéros à contacter en cas d'urgence :

Pendant les heures d'ouverture de la Mairie de Mer : 02 54 81 40 84

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie : 06 88 84 05 30

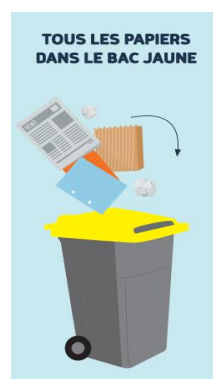
Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Mer (S.I.E.O.M.) :

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif les mardi matin

Attention, des modifications à venir à partir du 15 janvier 2024.

Le conteneur collectif de récupération de papier « Jaune » (situé à la sortie de la commune côté Maves) va disparaître courant janvier 2024. Vos papiers seront à mettre dans vos poubelles jaunes individuelles.

Retrouver les informations en pages 38 et 39



Déchetterie de Mer :

HORAIRES		DÉCHETTERIES											
		ÉTÉ (01/04 AU 31/10)											
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Mer		14h - 17h30				14h - 17h30		14h - 17h30		14h - 17h30	9h - 12h	14h - 18h	
HIVER (01/11 AU 31/03)													
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Mer		14h - 17h				14h - 17h				14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	

Fermeture les jours fériés

Facebook Sieom Mer | Site internet sieom-mer.fr | Contact 02 54 81 41 38

SIEOM
DU GROUPEMENT DE MER

L'accès est payant pour les professionnels. Une carte retirable auprès du SIEOM leur sera nécessaire. L'accès pour les particuliers reste gratuit. (La carte d'accès est à retirer à la mairie.)

Logotype du village

Vous l'aurez peut-être remarqué, le logotype de notre village a évolué cette année !

Ce nouveau visuel, plus contemporain, présente notamment des éléments reconnaissables de notre commune tels que l'église de la Chapelle Saint Martin et le pain de sucre de Roquezon.



S'il se veut plus moderne dans sa présentation, il rappelle toutefois le précédent logo en reprenant ces couleurs historiques que sont le jaune et le vert.

INFOS COMMUNE

Vœux du Conseil Municipal :

La cérémonie des vœux aura lieu au foyer rural le **vendredi 19 janvier 2024 à 18h30**.

Nouveaux habitants :

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous invitons d'ores et déjà à nous rencontrer lors des vœux du Maire ou à la mairie selon vos disponibilités. Un livret d'accueil est disponible sur demande auprès du secrétariat de mairie.

Inscriptions sur la liste électorale :

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU.

Pour l'électeur, le principal changement sera la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre. La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales : elle permet notamment aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrits sur la liste électorale de la commune.



Pour s'inscrire sur les listes électorales :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

Recensement militaire :

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Le jeune mineur peut faire la démarche lui-même ou se faire représenter par son représentant légal (père, mère, tuteur).

Cette démarche **obligatoire** s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, une journée d'enseignement à la défense et à la citoyenneté JDC.

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée obligatoire d'enseignement à la défense et à la citoyenneté.

Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la secrétaire de mairie, ou s'inscrire en ligne sur le site www.mon.service.fr



LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Nos joies – nos peines

Naissances



CHNAFI Idriss, Dimitri	le 25 décembre 2022
BONVILAIN Anatole	le 27 août 2023
CROSNIER Sacha	le 29 mai 2023
FRESNAY GAUTHIER Roméo	le 08 septembre 2023
LANGLOIS DESMESTRE Olympe	le 16 juillet 2023
TASDEMIR Ceylin	le 07 juillet 2023
LETAILLANDIER Aline	le 22 novembre 2023

Mariages – Pacs



Mariages

LABBÉ Léonie et VIGER Julien	le 1 juillet 2023
LEROUX GUITTET Julia et HANOTEL Gaëtan	le 08 juillet 2023
FOCARD Rémy et MARÉCHAL Dominique	le 12 août 2023
HEMERY Aurore et TERRASSE Mickaël	le 16 septembre 2023

Pacs

VERNON Patrick et BELALUI Mireille	le 11 février 2023
CHARPENTIER Jules et HEYBERGER Victoria	le 12 mai 2023
LEROUX-GUITTET Julia et HANOTEL Gaëtan	le 30 mai 2023
DELAVIE Cécile et VANNIER Jimmy	le 16 décembre 2023

Décès



GUINEBERT Michel	le 29 décembre 2022
BERTHEAU Arnaud	le 17 janvier 2023
LEBERT Jean-François	le 03 mars 2023
BOULET née DUCOURTIOUX Martine	le 26 avril 2023
PICCININ née PILLEBOUE Yvonne	le 26 avril 2023
THOMAS Janine	le 28 avril 2023
MARTIN Janny	le 14 mai 2023
BRISSET née ROUBALLAY Marie-Yvonne	le 26 septembre 2023
BRISSET Bernard	le 24 novembre 2023
OUGAZEAU Dominique	le 05 décembre 2023

Actes enregistrés à la date du 31 décembre 2023

SOUVENIRS

Les commémorations patriotiques et officielles

8 mai

La cérémonie commémorative organisée à l'occasion du 78^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 et la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation s'est déroulée le 8 mai 2023

Nous célébrons la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Se souvenir, c'est regarder le passé dans les yeux pour construire toujours mieux notre présent. Regarder le chemin parcouru en l'assumant dans sa totalité pour vivre en nation apaisée. « Le devoir de mémoire ou la mémoire du devoir permettent de construire la France, l'Europe et notre vivre-ensemble ». La mémoire est notre récit national. À chacun de le faire vivre pour que notre jeunesse, ait les outils pour défendre cheville au corps nos valeurs cardinales : Liberté, Égalité, Fraternité.



La cérémonie s'est déroulée au Monument aux morts de La Chapelle St Martin pour honorer la mémoire des soldats morts pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale. Un verre de l'amitié a clôturé la cérémonie.

La cérémonie a eu lieu en présence des 4 maires des communes de Villexanton, Maves, La Chapelle St Marin et Mulsans. Mr Beck, maire de la Madeleine Villefrouin était venu en voisin pour y assister.



14 juillet

Cette année la fête du 14 juillet s'est déroulée à Mulsans.

En début d'après-midi, les enfants et les parents sont venus jouer aux traditionnels jeux en bois et à l'aire de jeux de Mulsans.

Un goûter était offert aux enfants.

Puis, l'animation s'est poursuivie par l'aubade de l'Harmonie de La Chapelle saint Martin.

Ensuite, les pompiers ont présenté leur revue.

L'après-midi s'est clôturé par un apéritif offert par la commune accueillante.

Enfin, une centaine de personnes ont partagé les plateaux repas réalisés par le charcutier traiteur « Elisabeth et Denis BUSSON » et la boulangerie « Le Fournil des Ch'tis » de notre commune.

A la tombée de la nuit, une retraite aux flambeaux a eu lieu dans les rues suivie d'un bal animé par « Animation 41 » de Villebarou.

La commune remercie toutes les personnes aidantes, les artisans/commerçants et les associations qui ont participé à la réussite de cette journée.

SOUVENIRS

11 novembre



L'année 2023 marque le 105e anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale. La cérémonie a débuté par un dépôt de gerbes au Monument aux morts de notre commune.

Calie, élève de CP a participé à la cérémonie des « Couleurs ».

Plus tard, c'est à Maves que ce sont réunis Madame et Messieurs les Maires des communes de : La Chapelle St Martin, Maves, Musans et Villexanton, les élus, la section des Anciens Combattants, l'Harmonie, les Sapeurs-Pompiers, les enfants de l'école élémentaire et les habitants venus nombreux, pour célébrer l'anniversaire de l'Armistice avec une cérémonie au monument aux Morts.

Pour mémoire, le 11 novembre 1918, l'Armistice est signé : la Première Guerre mondiale prend fin. Le 11 novembre devient alors un jour en hommage au sacrifice des soldats morts pour défendre la France.

5 décembre

Le 5 décembre, Jean-Louis Fesneau, Maire de La Chapelle St Martin, l'adjoint Mr Chauveau (qui était porteur de drapeau) ainsi que Mr Ougazeau, Président de la section des Anciens Combattants et ses Membres se sont réunis au monument aux morts.

Ils ont rendu hommage aux soldats morts pendant les hostilités en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Le planning des commémorations pour l'année 2024 est le suivant :

8 mai 2024 : commune de Mulsans

14 juillet 2024 (feu d'artifice) : commune de Villexanton

11 Novembre 2024 : commune de Villexanton

5 décembre 2024 : commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine

LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Colis des Aînés

Cette année, le Conseil municipal a offert aux aînés (plus de 70 ans) de la commune un colis confectionné par la « Biscuiterie de Chambord » de Muides sur Loire. Il a été distribué par les conseillers municipaux.



Théâtre

En février 2023, la commission « fêtes et cérémonies » de la commune a organisé un après-midi théâtre.

La troupe théâtrale de Mareau-au-Prés a présenté sa pièce « Ah le cochon », écrite par Vivien Lhéraux, devant plus de deux cents spectateurs.

Un nouveau retraité allergique à l'informatique, une call-girl qui débarque, une épouse pleine d'imagination, des escrocs maladroits, des fiancés qui ne se connaissent pas, des policiers naïfs, sans oublier des quiproquos, des valises, de la drogue... Tous les ingrédients étaient réunis pour assister à une comédie délirante menée à 100 à l'heure !!!



Les bénéfices de cet après-midi ont été reversés aux coopératives scolaires de notre regroupement scolaire.

A vos agendas : prochain après-midi théâtre le 18 février 2024.

Nouvel employé communal

Depuis le 2 janvier, Monsieur Vincent Coignard a rejoint l'équipe des employés municipaux. En effet, Monsieur Didier Galland qui était présent sur notre commune 20h par semaine a décidé de prendre un an de disponibilité (renouvelable) pour se consacrer à son entreprise Multi-Services.

Nous le remercions pour son travail au sein de notre commune.

LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Bruit de voisinage

Il est défini comme tout bruit qui, **par son intensité, sa durée ou sa répétition**, porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Les bruits de voisinage comportent plusieurs catégories parmi lesquelles les **bruits de comportement**.

Il s'agit de bruits provoqués par :

- Un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (Cris d'enfants, chants, feux d'artifice etc)
- Une chose (appareil stéréo, instrument de musique, climatiseur, outil de bricolage etc)
- Un animal (cris d'animaux, aboiements d'un chien etc)

Propriétés privées

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- **lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- **samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **dimanche et jours fériés** : de 10h à 12h



Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'utilisation d'un dispositif dissuadant l'animal de faire du bruit de manière répétée et intempestive (ex : colliers anti-aboiement), sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

Lieux publics (voies publiques, voies privées accessibles au public, lieux publics ou accessibles au public, lieux de stationnement des véhicules à moteur)

Tout bruit gênant est interdit quelle qu'en soit sa provenance (ex : émissions sonores vocales et musicales, appareils sonores, véhicules à moteur non munis d'un dispositif d'échappement homologué, réglages de moteurs, usage intempestif de klaxon, pétards).



Le niveau sonore ou les vibrations transmises ne doivent pas constituer une gêne pour leur environnement.

Chantiers de travaux publics ou privés

Les travaux bruyants liés à ces chantiers sont interdits les dimanches et les jours fériés et de 20h à 7h du lundi au samedi. Des dérogations peuvent être accordées par le Maire ou le Préfet sur justification.

La demande doit être adressée au moins 1 mois à l'avance et doit faire l'objet, par le propriétaire, d'une information auprès des voisins avant le début du chantier.

Que faire en cas de nuisance sonore ?

Entamez un dialogue : les voisins n'ont pas toujours conscience du bruit qu'ils font subir aux autres. Informez-les de votre trouble pour tenter de trouver une solution amiable, c'est très souvent l'absence de communication qui complique le règlement des problèmes de voisinage.

Si le dialogue s'avère finalement impossible, il conviendra de contacter la gendarmerie de Mer (02 54 81 41 20)

D'une manière générale, il s'agit simplement de règles de bons sens. Il convient de respecter le voisinage en faisant attention aux bruits que nous provoquons au quotidien. Cela doit être le cas encore plus particulièrement le dimanche, jour qui est traditionnellement dédié au repos.

Incivilités

Nous sommes nombreux à tenter de rendre notre village plus agréable, nos efforts sont vite anéantis par une poignée d'individus qui se complaisent à l'enlaidir. Certains se chargent de transformer en dépotoir certains lieux sur notre commune.

Toutes ces incivilités ont un coût, de nettoyage, de remise en état, de remplacement. Il est, bien évidemment, très difficile de prendre ces individus en flagrant délit. De plus, ils font preuve de bien peu de courage en opérant à la tombée de la nuit, où, cas bien rares, en journée en se cachant.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les employés communaux passent un temps fou à ramasser ces détritiques, à les rapporter vers l'atelier voire à les emmener à la déchetterie. Pendant ce temps-là, évidemment, ils ne se consacrent pas à leurs tâches ainsi qu'à l'embellissement de notre commune.



Décharge à Roquezon

Les élus ne manquent pas de courage pour améliorer chaque jour la vie de notre village. Les Chapellois et Chapelloises, majoritairement, font preuve d'un grand civisme et d'une grande citoyenneté. Alors Mesdames et Messieurs les indélicats, un peu de respect pour le travail des autres et pour une utilisation des deniers de la commune à bon escient.

TRAVAUX ACHEVES

Boulangerie

Pour maintenir la boulangerie en activité, la municipalité a fait, en 2021, l'acquisition des murs et du logement attenant. Le bâtiment étant particulièrement vétuste, des travaux importants de remise en état et aux normes se sont avérés nécessaires.

Les travaux ont démarré mi-novembre 2022 pour une durée de 6 mois.

Le coût total de l'opération est de 320 388.28 € TTC.



Plusieurs subventions ont été accordées :

- DSR (Dotation de Solidarité Rurale) 2021 a été versée pour l'achat des murs : 17 000 €
- CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale) Energie (Pays des Châteaux) : 36 700 €
- CRST dernier commerce : 18 700 €
- DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) : 66 127 €
- DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) : 60 010 €
- Département (Aide pour le dernier commerce Solidarité Territoriale) : 15 781.86 €

Chemin piéton

Afin de sécuriser l'accès au centre bourg des enfants allant à l'école, la municipalité a décidé d'aménager un chemin piétonnier le long de la rue de la Pierre Maille et de la rue de la Roche.

Une première tranche de travaux avait été réalisée fin 2022 rue de la Pierre Maille par l'employé communal. Des barrières de protection ont également été installées. La société A4 Nature de Suèvres a réalisé la seconde partie des travaux en novembre. La création de 2 passages piétons permet aux habitants de la commune une parfaite sécurisation pour traverser cette partie du bourg.

Le coût total des travaux est de 9 004.80 € TTC.

Deux demandes de subventions ont été accordées :

- Subvention au titre des Amendes de Police : 1 555 €
- DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable) : 4 500 €



rue de la Roche



rue de la Pierre Maille

TRAVAUX ACHEVES

Eclairage public

Pour un besoin de sécurité, la commune continue à investir dans l'éclairage public. 3 nouveaux mâts solaires ont donc été installés en 2023 sur le territoire.



Le coût total des travaux est de 10 330.63 € TTC.

Deux subventions ont été accordées :

- DETR 2023 : 4 293 €
- SIDELC : 1800 €

Voirie

En 2021 la route de Morvilliers avait été dérasée dans l'objectif de l'assainir (meilleur écoulement de eaux de pluie) et de la sécuriser.

Cette année 2023 aura vu l'élargissement de la chaussée avec un empierrement sur 200 mètres afin de permettre un croisement plus sécurisé des véhicules. Pour cette dépense la commune avait obtenu une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.



route inondée 17 novembre 2022



18 septembre 2023



20 septembre 2023

Outillage employés communaux / Matériel communal

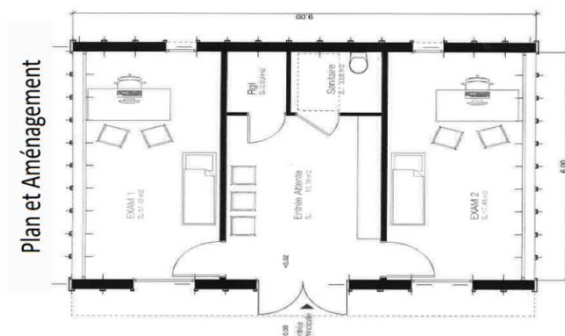
De nouveaux outils ont été achetés pour les employés communaux (desherbeur thermique, sécateur...)

Deux nouveaux radiateurs plus économes au niveau énergétique ont été installés à la mairie (au secrétariat et dans le bureau du maire).

Un micro-ondes et un congélateur ont été installés au Foyer Rural. Le micro-ondes de la salle de pause des maîtresses a également été changé.

PROJETS 2024 et plus...

Cabinet infirmier (projet en cours)



Depuis leur installation dans le local de la maison des associations place St Martin à la mi-novembre 2021, les 2 infirmières Mme Letourneur et Mme Aubry ainsi que leurs patients disent avoir apprécié ce changement.

Dans l'objectif d'attirer de nouveaux praticiens et de mettre en place des rendez-vous de téléconsultation la municipalité a décidé de construire un nouveau bâtiment. Celui-ci sera situé dans le parc de la maison des associations.

Le projet a pris un peu de retard mais il devrait être finalisé à la fin du premier semestre 2024. Les travaux de raccordement pour l'eau et l'électricité ont eu lieu fin décembre.

Le Cabinet Quercy (maîtrise d'œuvre) assurera le suivi des travaux. C'est l'entreprise Caerostris de Tours qui a été retenue.

Plusieurs projets sont à l'étude pour 2024 et les années suivantes :

Parking de covoiturage

Création d'un parking de covoiturage à l'entrée du Bourg direction Maves RD112 afin de proposer aux habitants de La Chapelle Saint Martin et des communes environnantes de réaliser des économies, les frais étant partagés par l'ensemble des covoitureurs. Cela permettrait de pallier au manque de transport tout en favorisant le lien social l'entraide et la solidarité.

Le covoiturage familiarisera les Chapellois et Chapelloises aux gestes de l'environnement, tout en profitant de trajets conviviaux, cela permet également de limiter l'empreinte carbone liée à l'usage de la voiture. Les habitants de la commune font souvent les mêmes trajets à savoir Mer, Orléans ou Blois, cela pourrait leur permettre de faire des trajets à des coûts modérés.

Le covoiturage permet à ceux qui ne peuvent pas conduire et/ou qui n'ont pas de véhicule de se déplacer plus librement (personnes âgées), mais également aux parents d'élèves pour les activités périscolaires.

A terme nous envisageons une plateforme pour mettre en relation les demandeurs avec les conducteurs.

Des porte-vélos seront installés sur cet aire de parking. Un mât solaire permettra d'avoir de la lumière en permanence pour assurer la sécurité du site.

Désimperméabilisation de la cour de l'école des CP

Désimperméabilisation la cour de l'école des CP située au 12 rue des Fleurs. Actuellement en bitume, la cour de l'école a de nombreux trous formant des flaques par temps pluvieux. En hiver, celles-ci sont gelées et deviennent glissantes pour les enfants. Auparavant, il y avait 3 arbres, les racines de ces arbres coupés pourrissent et provoquent un affaissement du sol. En été, les fissures résultantes sont pleines de mauvaises herbes, l'employé communal doit intervenir régulièrement pour maintenir la cour propre. D'autre part, les rustines d'enrobé fondent et collent aux chaussures et aux vêtements des enfants. Enfin, le goudron accentue l'effet de chaleur.

Réhabilitation des toilettes publiques

Ces toilettes sont depuis plusieurs années inutilisables. Il est envisagé d'isoler le local, d'installer de nouvelles portes et de les remettre en fonctionnement.

Isolation et rénovation d'un local communal (14 rue des Fleurs)

Rénovation des salles situées au 14 rue des Fleurs. Ces salles sont utilisées principalement pour les réunions d'écoles, les activités manuelles des écoles, les associations de la commune, la création d'un local d'archives communales (actuellement au grenier au-dessus de l'école), passage dans la classe à chaque consultation d'archive. Cette grande salle est actuellement utilisée comme lieu de stockage par l'école, faute de place dans la classe de CP. Il est également possible par la même occasion d'isoler le local situé au 12 rue des Fleurs jouxtant la classe des CP qui n'est actuellement pas utilisé, vu son état. Une fois isolé, il pourra être utilisé par la maîtresse d'école.

Route de Morvilliers

La prochaine étape, après la stabilisation de l'empierrement, sera l'enrobage de la route.

Trottoirs

Réhabilitation des trottoirs dans le bourg et les hameaux

Isolation et rénovation du foyer rural

Après un audit énergétique en 2023, il est envisagé de refaire l'isolation du foyer, changer le mode de chauffage. Plusieurs scénarios seront étudiés. Ce projet est plutôt envisagé pour 2025.

FINANCES

La commune a actuellement quatre emprunts en cours :

Projet Opération Cœur de Village

Montant emprunté : 130 000 €, taux 0,96%, durée 10 ans (2017-27), prêteur : Caisse d'Epargne

Projet La Chapelle du Villiers

Montant emprunté : 120000 €, taux 1,88%, durée 15 ans (2015-30), prêteur : Banque Postale

Amélioration du réseau EP hameau du Villiers

Montant emprunté : 70000 €, taux 1,03%, durée 10 ans (2018-28), prêteur : Banque Postale,

Acquisition Boulangerie

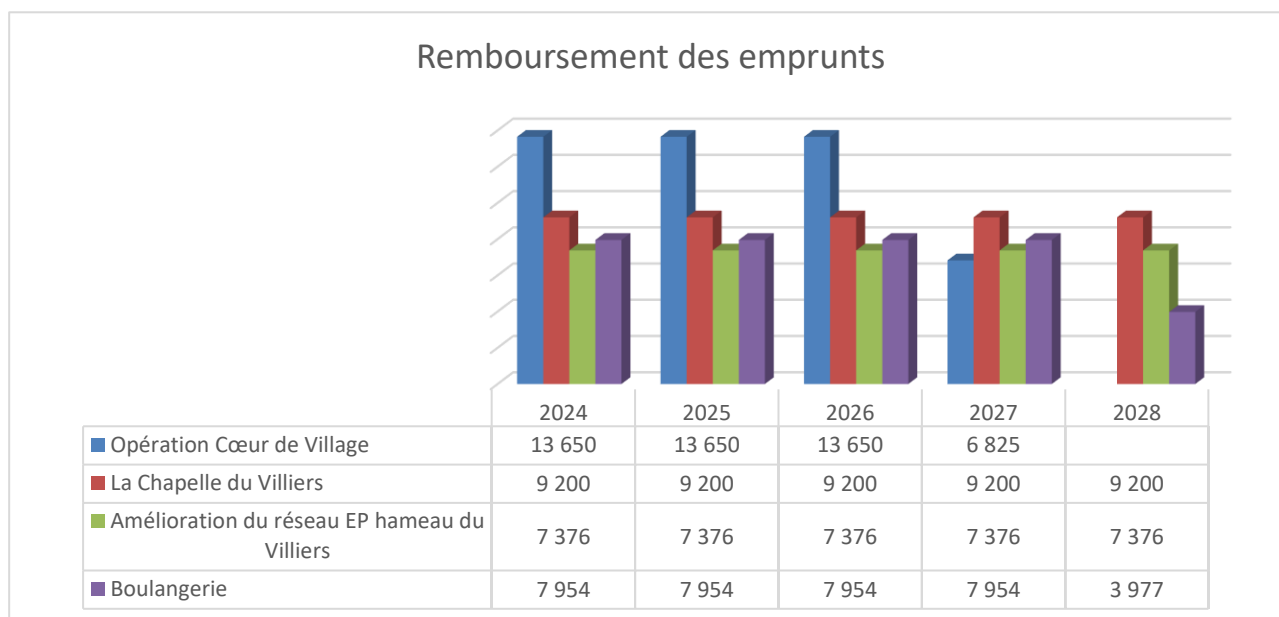
Montant emprunté : 55000 €, taux 1,034%, durée 7 ans (2021-28), prêteur : Banque Postale

A noter que le prêt pour l'acquisition de la Boulangerie s'autofinance partiellement par la perception du loyer.

Le tableau d'amortissement est le suivant (montant en Euro) :

	2024	2025	2026	2027	2028
Opération Cœur de Village	13 650	13 650	13 650	6 825	
La Chapelle du Villiers	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200
Amélioration du réseau EP hameau du Villiers	7 376	7 376	7 376	7 376	7 376
Boulangerie	7 954	7 954	7 954	7 954	3 977
TOTAL	38 179	38 179	38 179	31 354	20 552

Evolution de la charge financière des emprunts :



ETAT DES FINANCES

Voici le détail de la situation budgétaire de la commune pour 2023

DEPENSES INVESTISSEMENT	332 123,31
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 555,78
Opérations d'ordre de transfert entre sections	120,02
Subventions d'investissement	2 307,00
Emprunts et dettes assimilées	36 189,80
Immobilisations incorporelles	4 764,00
Immobilisations corporelles	53 482,70
Immobilisations en cours	198 704,01
DEPENSES FONCTIONNEMENT	375 279,44
Charges à caractère général <i>(eau, assainissement, électricité, combustible, carburant, fournitures administratives, entretien de voirie et bâtiment, transport scolaire)</i>	91 331,65
Charges de personnel et frais assimilés	114 831,18
Atténuations de produits <i>(charges réglées à la CCBVL)</i>	113 289,22
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 485,57
Autres charges de gestion courante <i>(Indemnité des élus, S.D.I.S., subvention aux associations)</i>	50 509,62
Charges financières	2 212,35
Charges exceptionnelles	619,85
RECETTES INVESTISSEMENT	303 729,75
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 485,57
Dotations, fonds divers et réserves	82 679,00
Subventions d'investissement	217 384,26
Emprunts et dettes assimilées	1 180,92
RECETTES FONCTIONNEMENT	546 038,43
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	173 750,34
Atténuations de charges	1 593,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	120,02
Produits des services, du domaine et ventes diverses <i>(concessions cimetièrre, remboursement de frais par d'autres redevables)</i>	14 720,92
Impôts et taxes	189 420,00
Dotations, subventions et participations	143 900,63
Autres produits de gestion courante <i>(revenus d'immeubles et location de salles)</i>	21 234,90
Produits financiers	7,44
Produits exceptionnels	1 291,18
TOTAL DEPENSES	707 402,75
TOTAL RECETTES	849 768,18

VIE ASSOCIATIVE

Président : Francis HAURINE



Comité des Fêtes

Depuis plusieurs années, le comité des fêtes voit le nombre de participants aux manifestations qu'il propose décroître régulièrement.

Cette année, seule la journée pétanque a rencontré le même succès que les années précédentes, mais nous avons été contraints d'annuler deux manifestations dont notre rendez-vous phare jusqu'à maintenant, la soirée barbecue.

Les changements de programmation par rapport aux périodes de vacances scolaires et aux manifestations des associations environnantes, les propositions de nouvelles activités... rien n'y fait et notre attractivité baisse progressivement.

Face à ce constat, les membres du comité des fêtes, qui s'investissent totalement et bénévolement dans l'organisation des événements qu'ils proposent, se démobilisent petit à petit.

De ce fait, un certain nombre de nos membres envisagent de démissionner et nous pensons mettre l'association en sommeil dans l'attente d'un renouvellement de bonnes volontés et/ou de nouvelles propositions d'activités peut-être plus adaptées aux attentes des habitants de la commune.

Nous souhaitons que l'arbre de Noël organisé pour tous enfants de la Chapelle et pour lequel nous œuvrons toute l'année rencontre malgré tout un vif succès et indépendamment de cet état des lieux quant à l'animation de notre village, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Mail : comitedesfetesdelachapellestmartinenplaine@hotmail.fr

VIE ASSOCIATIVE

Association Intercommunale
UNC de la Chapelle Saint
Martin en Plaine.

Président : Hubert OUGAZEAU

L'Association Intercommunale de l'U.N.C (l'Union Nationale Des Combattants) de La Chapelle Saint Martin – Maves – Mulsans – Villexanton compte actuellement 40 adhérents dont :

- 25 anciens combattants d'Afrique du Nord
- 3 soldats de France
- 11 veuves
- 1 membre associé

L'Association vieillissante, essaie de rester active, le plus possible, dans toutes les actions se rapportant à la Mémoire et au Souvenir.

En 2023 nous avons participé aux Cérémonies Officielles :

8 mai à La Chapelle Saint Martin : Anniversaire de la fin de la guerre 1939 – 1945.



Cimetière de La Chapelle lecture du discours U.N.C. par Bernard Yvon



Pontijou: Cérémonie à la mémoire des fusillés

12 juin : Cérémonie à la mémoire des fusillés de Pontijou.

11 Novembre : Maves Fin de la guerre 1914-1918.

5 décembre 2023 : Journée d'Hommage aux Combattants d'Afrique du Nord au cimetière de La Chapelle où sont inhumés Ghislain Lemaire et Yves Deprun.

L'association Intercommunale de la Chapelle Saint Martin en Plaine, comme toutes les associations, est tenue de convoquer les adhérents en assemblée générale.

Ce fut le **31 janvier 2023**, au Foyer Rural que nous nous sommes réunis avec la présence des représentants de nos quatre communes, ainsi que notre Président Départemental, Mr Marcel Henry. C'est un moment important pour exprimer tous les désirs, les activités et questions.

Le règlement statutaire impose un ordre du jour précis : rapport d'activité financier et élection du tiers sortant.

VIE ASSOCIATIVE

La situation financière satisfaisante fût approuvée par l'Assemblée et le vérificateur aux comptes a donné approbation. Après les débats, les membres sortants ont été réélus.

Pour clore la séance, l'apéritif fut servi, suivi d'un repas.

Cette année, le **4 juin**, le Congrès Départemental de l'**U.N.C.** avait lieu à **Chailles**. Cent drapeaux y étaient présents, dont celui de notre Association porté par un conseiller municipal de notre commune. Celui-ci mérite tous nos remerciements pour son dévouement.



Le **19 septembre** une grande partie de nos adhérents se sont retrouvés à Villexanton, dans la salle communale pour une rencontre conviviale.

Le **23 septembre**, une partie de notre Association s'est retrouvée, au **Carroir de La Chaussée Saint Victor**, comme l'année dernière, avec deux associations patriotiques blaisoises pour un Repas-Spectacle animé par l'excellent groupe de Variétés Mérois « Le TOURLOUROU ».

A COTÉ DE CHEZ NOUS...

L'Echo Sportif de Mulsans

L'activité Tennis de Table à Mulsans a redémarré le mercredi 7 Septembre.

Les horaires d'entraînement à la Salle des Sports sont le mercredi :

- de 18h30 à 19h30 pour les moins de 14 ans
- de 20h à 22h pour les adultes

L'inscription se fait sur place, sur présentation d'un certificat médical.

Le montant de la cotisation est fixé à 30€ pour une licence "loisir" et 75€ pour une licence "compétition"

Compétiteur ou simple joueur amateur, vous êtes le bienvenu.

Contact : christel.sacre@orange.fr

Présidente : Yvette BOURGOUIN

Trésorier : Gilles Courcimault

Secrétaire : Annick Boissonnet



Association « Ensemble et Solidaires » (U.N.R.P.A.) de La Chapelle Saint Martin

Bureau : Micheline BARRAULT, Jacky BOISSONNET, Corinne GUYON, Francine HUBERT, Bernadette LAURILLOT, François LEMAIRE, Jocelyne MALARDE, Christine PAILLOUX, Annette ROBBE

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 26 janvier 2023 au Foyer Rural, en présence de **M. Jean-Louis FESNEAU**, notre maire, représentant la municipalité, de **M. Michel SAUSSEREAU**, représentant la Fédération départementale ainsi que de **Mme Cathy JOLY-DORE**, responsable de l'agence **PRESENCEVERTE**.

A la suite, nous avons partagé la traditionnelle galette des rois



Le 28 février, nous avons reçu, à la salle des Associations, la Société Pro'Confort pour une démonstration/vente de produits de confort pour la maison. Tous les participants ont été conviés à l'Auberge du Château, à Talcy, et accueillis par Juliette Noé, pour un déjeuner très sympathique.

Notre concours de belote a eu lieu le 1er avril 2023.

Malheureusement, un certain nombre de communes proches avaient aussi choisi cette date.

C'est toujours difficile de choisir une date à l'avance, et nous remercions les 32 participants qui ont pris plaisir à venir jouer.

Pour 2024, nous avons retenu la date du samedi 16 mars et nous vous attendons nombreux !

Le 13 juin, nous nous sommes retrouvés autour d'un pique-nique avec balade autour de l'étang et jeux divers pour un après-midi récréatif.

Tous les quinze jours, le mardi, les adhérents amateurs de jeux divers se retrouvent pour jouer à la belote, au scrabble, etc., et bien sûr fêter les anniversaires, toutes les occasions étant bonnes pour manger une petite pâtisserie.

VIE ASSOCIATIVE

Et parmi nos joueurs assidus, on peut reconnaître :

- André : 99 ans
- François : 97 ans
- Michel : 92 ans tout juste
- Jacky, le gamin..., avec 80 ans bientôt

Une belote à 368 ans !!



Tout dernièrement, une de nos fidèles adhérentes a quitté La Chapelle et donc le club pour se rapprocher de ses amies blésoises.

C'est avec une vive et sincère émotion que nous laissons partir notre amie Eveline, cette figure, si discrète et si attachante de notre paysage Chapellois.

Mais Blois/La Chapelle ce n'est pas si loin !



En novembre, nous avons bénéficié de quatre ateliers du programme EQUI'LIBRE présentés dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

Ces rencontres avaient pour thème : « *manger équilibré pour préserver son autonomie* » et s'adressaient donc à un public de 60 ans et plus :

Atelier 1 : Manger pour préserver sa santé : manger pour bien vieillir

Atelier 2 : Garder l'équilibre dans son assiette : apprendre à créer un repas équilibré

Atelier 3 : Composer ses menus au quotidien : établir ses menus, faire ses courses en optimisant son budget

Atelier 4 : Cuisine et repas partagé : moment d'échange et de convivialité

Ces différents ateliers ont été animés par **Mme Elsa RIBEIRO**, diététicienne, de l'association PARENTHÈSE et habitante de notre commune.



La dernière rencontre s'est déroulée au Foyer Rural où nous avons partagé nos recettes, et confectionné et dégusté une délicieuse tarte aux pommes.

Nous clôturerons l'année par le repas de Noël qui sera servi à nos adhérents

- **Le mardi 12 décembre 2023 au Foyer Rural à 12h**

Nous formulons pour tous nos meilleurs vœux de paix, de santé et de bonheur pour l'année 2024 !



VIE ASSOCIATIVE

AFPE

Présidente : Jessica RAFAEL

L'année scolaire 2022-2023 aura été encore riche en activité pour l'AFPE, puisque l'association a organisé de nombreuses initiatives pour apporter son soutien aux coopératives scolaires de Maves et la Chapelle St Martin en Plaine.

Bourse aux jouets, loto, tombola, la tenue d'un stand de fleurs lors de Broc'école et la fête de l'école auront permis d'apporter une subvention de **2331€** aux écoles pour les aider au financement du projet cirque, qui s'est installé pendant 2 semaines et qui aura ravi enfants, parents et enseignant(e)s autour de cette activité pédagogique.



Manifestations de l' AFPE pour la saison 2023-2024

Pizza party organisée le 2 décembre 2023

Bourse aux jouets organisé le 3 décembre 2023

Carnaval (*en réflexion*)

17 mars 2024

Loto

6 avril 2024

Loto des enfants

7 avril 2024

Brocante (Broc'école)

2 juin 2024 L'AFPE tiendra un stand de fleurs et légumes

Fête de l'école

30 juin 2024

Toutes ces initiatives permettront d'aider les coopératives scolaires à financer une partie des projets scolaires 2024, dont le séjour découverte des classes de CP et CE1, ainsi qu'un projet autour de la peinture pour les élémentaires de Maves.

Les initiatives et le rôle de l'AFPE prendront à nouveau tout leur sens pour cette nouvelle année scolaire, surtout face à la baisse conséquente de 90% de la participation financière apportée par la CCBVL, pour les projets des classes.

Les membres du bureau de l'AFPE sont :

- Jessica RAFAEL (Présidente)
- Elodie NOUVELLON (Vice-Présidente)
- Delphine DRIEU (Secrétaire)
- Eric RAFAEL (Trésorier)
- Sarah GOUSSAY (Trésorière adjointe)
- Aurélie LAURILLOT (Contrôle des comptes)

Contact AFPE : afpemaveslachapelle@gmail.com / 0679890934

VIE ASSOCIATIVE

Harmonie



Harmonie de La Chapelle St Martin
-41

Président : Gilles COLIN

Directeurs musicaux :

- **Marie-Carole BAUDE**
- **Etienne POULIN et Vincent VERNON**

L'Harmonie de la Chapelle organisait le 12 novembre dernier son traditionnel concert d'hiver et remercie chaleureusement toutes les personnes qui sont venues écouter et soutenir ses musiciens.

Ce fut l'occasion de rendre hommage à Etienne POULIN qui fêtait ses 20 ans de direction musicale et qui reste un pilier de l'association. Il passe le relais de la direction à Marie-Carole Baude. Depuis 140 ans, ce sera le 6e directeur musical et la première femme à assurer cette direction.



Ces dernières semaines, l'Harmonie participait également à plusieurs cérémonies officielles, en particulier la commémoration de l'Armistice le 11 novembre à Maves ou la cérémonie de Ste Barbe au Service Départemental d'Incendie et de Secours à Mer avec remise de médailles aux pompiers le 25 novembre.

L'Harmonie répond ainsi à ses deux missions principales :

- Promouvoir la pratique instrumentale, à tous les âges
- Animer la vie culturelle de notre territoire

L'année 2024 sera une nouvelle fois riche en événements, vous pouvez d'ores et déjà prendre note des dates suivantes :

- **Dimanche 25 février 2024** : Fête du Père Brottier (La Ferté Saint Cyr)
- **Dimanche 24 mars 2024** : Concert de printemps (La Chapelle Saint Martin en Plaine)
- **Samedi 6 avril 2024** : cérémonie amicale des chasseurs Alpains (Villexanton)
- **Dimanche 14 juillet 2024** : Concert à l'occasion de la fête nationale

Cette année l'Harmonie lance un appel particulier à tous les anciens musiciens. N'hésitez pas, rejoignez-nous !



Les répétitions sont programmées les vendredis ou samedis, par alternance, pour permettre au plus grand nombre de participer. L'association met également à votre disposition des instruments pour faciliter votre reprise. Tous les niveaux et tous les âges sont représentés dans notre groupe, vous y trouverez forcément votre place.

Pour conclure nous remercions les élus locaux pour leur soutien, en particulier la municipalité de La Chapelle Saint-Martin, qui met à notre disposition des moyens financiers et matériels importants, et le Conseil Départemental qui apporte une aide financière indispensable à l'achat de nouveaux instruments et partitions.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos prochains événements et vous souhaitons une excellente année 2024.

Les membres de l'Harmonie de La Chapelle Saint-Martin

Suivez-nous sur Facebook



Gilles COLIN – 06.76.68.06.64 – gilles.colin24@sfr.fr
Marie-Carole BAUDE : mariecarolebaude@gmail.com



VIE ASSOCIATIVE

A.S.A.C.V.

Président : Gilles COURCIMAULT



Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chapelle du Villiers.

Animations 2023

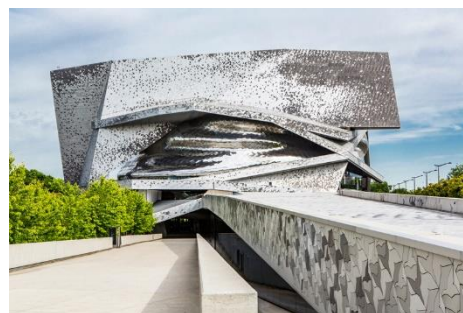
Après ces années perturbées pas la covid, nous avons pu reprendre à peu près nos activités.

Aussi nous avons organisé notre repas de Saint-Vincent le 22 janvier (exceptionnel : jour même de la Saint-Vincent !). À cette occasion l'Harmonie de La Chapelle St Martin nous a offert une aubade qui fut fort appréciée (même par la Sacem...). Nous avons ensuite pris un apéritif en commun avant de passer à table. Au menu, tête de veau (ou poulet basquaise) pour rester dans la tradition locale. Puis jeux divers et soupe à l'oignon.



Le vendredi 10 février dans la Maison des Associations, nous avons organisé notre assemblée générale. 19 personnes étaient présentes. Elle a été suivie par l'élection du conseil d'administration (sans changement) et du verre de l'amitié.

Le jeudi 13 avril, nous sommes allés assister à un concert à la Philharmonie de Paris. Au programme : suite Scythe de S. Prokofiev, concerto pour piano de M. Lindberg et symphonie n°6 de P.I. Tchaïkovski. Plus que de l'enthousiasme pour les 45 participants, surtout par la prestation de la « petite » pianiste chinoise !



VIE ASSOCIATIVE

Dimanche 23 avril à 15.30 heures : concert « Bach on the Block » par Pauline Bartissol, violoncelle et Jean-Charles Richard, saxophone baryton avec des improvisations sur les suites de J.S. Bach. Que dire devant un tel talent ! Pour l'anecdote, voici un article de Télérama : « *Supposons que vous soyez saxophoniste. Vous entendez le disque d'un musicien que vous ne connaissez pas, saxophones solos, au baryton et au soprano. Deux solutions : vous vous jetez du prochain pont ou vous vous remettez au travail. Le temps qu'il faudra pour atteindre cette perfection d'émission, cette justesse, cette plénitude du son dans tous les registres et cette dextérité. Le reste est musique. Jean-Charles Richard l'a, ce reste qui fait la différence.* » Michel Contat.



Sans commentaire !

Le concert du 2 septembre a dû être annulé, une musicienne (la violoncelliste) étant souffrante, plusieurs solutions ont été étudiées, remplacement par un autre trio, report à une autre date, etc... En commun, nous avons préféré annuler, la programmation 2024 étant déjà arrêtée, nous en reparlerons en 2025...

Pour les Journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre, la chapelle était ouverte avec possibilité de visite commentée. Le dimanche à 15 heures, le président a fait une présentation de l'histoire du Villiers et de sa chapelle.



Le programme pour l'année prochaine est provisoirement arrêté : Saint-Vincent (date à voir), Assemblée générale en février, concert le 6 avril par la chorale « La Marelle », voyage à la Philharmonie de Paris le 6 mai, concert par le duo Gladhofer - Grappy (viole de gambe-orgue, clavecin) le 8 septembre, une exposition artistique (peintures - photos) - dont la date et le sujet sont encore inconnus, par contre nous savons qui la fera ! – reste à mettre sur pied !

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et que 2024 vous soit joyeuse et pleine de bonnes surprises (avec les animations de l'ASACV, par exemple !)

VIE ASSOCIATIVE

Société des chasseurs

Président : Jean-Claude DODIN

La société de chasse compte 59 sociétaires pour la saison 2023/2024.

Cette année le tir du faisan n'a pas été autorisé suite au comptage petit gibier du mois d'août dommageable pour l'espèce.

A la mi-juin 8 chasseurs courageux se sont retrouvés au bois à Fifi sur le secteur de Roquezon pour installer une fosse. Cette réserve d'eau muni d'une bâche étanche d'une contenance de 2M³ environ servira à hydrater tous les volatiles des alentours ainsi que toute la faune sauvage.

Prochaines manifestations à venir :

- 02 Mars 2024 : Comptage petit gibier. Rdv 13H00 parking foyer rural
- 09 Mars 2024 : Soirée dansante avec l'orchestre Dominique Philippeau



Association de danse en ligne La Band'a

Président : Evelyne CHARTIER



Une invitation à la joie et la convivialité !

Nous sommes ravis de vous présenter la toute nouvelle association communale, LA BAND'A, animée par Patricia, heureuse de partager sa passion.

Nous nous réunissons tous les lundis soir de 18h15 à 19h15, à la Salle de la Maison des Associations de la Chapelle Saint Martin en Plaine pour une heure de danse en ligne.

Sur des rythmes variés, nous partageons de bons moments de plaisir et de détente. Peu importe votre niveau, l'essentiel est de danser ensemble et d'apprendre de nouveaux pas.

Vous êtes tentés ? Venez nous rejoindre le lundi, pour un essai.

Pour plus de renseignements contacter le 06.66.16.62.12 ou le 06.70.82.83.36.

Président : Christian CUILLERDIER

Le CYCLO-CLUB CHAPELLOIS a tenu son assemblée générale le 20 janvier 2023 à la salle des associations. Le président ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Celle-ci s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse. Les participants étaient très heureux de se retrouver pour la convivialité au sein de l'association.

Activités 2023 :

- **25 février** : Après-midi crêpes, roussettes, gaufres, rondiaux etc... puis jeux de société
- **13 Mai – Sortie d'une journée Chédigny/Montbazon**
 - Le matin - Promenade florale dans les rues du village de Chédigny qui a eu le label « jardin remarquable » et par chance nous avons eu le plaisir d'assister à une exposition et au départ de vieilles voitures
 - Le midi - arrivée à Montbazon, déjeuner au restaurant « La Bodega » puis visite de la forteresse, l'une des plus anciennes constructions médiévales en France
- **4 juin : Journée Champêtre à l'étang de Luday - Cne de Fontaines en Sologne.**
le matin au choix : un circuit vélo ou une randonnée pédestre, repas midi et soir, après-midi jeux : cartes, boules, molky ...
- **2 juillet : La journée champêtre à Suèvres**
 - Le matin : Pour les cyclistes, un circuit de 27km autour du Domino et pour les marcheurs, une visite de Suèvres (visite guidée par notre ami Daniel)
 - Repas midi et soir à l'étang de Daniel et Josette Leroux, après-midi jeux
- **2 & 3 septembre – 2 jours à la découverte de Cancale, Saint Malo et la Côte d'Emeraude**
Sortie très appréciée.
- **Le samedi 9 décembre 2023**, nous avons terminé l'année par **notre repas dansant** (choucroute) avec l'orchestre « ShowTime »



20/1/23-Assemblée générale



Chédigny



« la Bodega » & forteresse à Montbazon



Journée champêtre étang de Luday



Les marcheurs

Journée champêtre à Suèvres



et

La Côte d'Emeraude

2 jours à Cancale St Malo



Nos manifestations 2024 seront connues en début d'année lors de notre prochaine assemblée générale

Si vous souhaitez nous rejoindre pour partager de bons moments, ou pour tous renseignements

contacter :

Le Président :

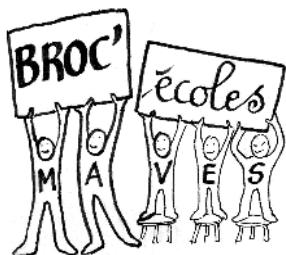
Christian CUILLERDIER

☎ 02 54 87 31 74

Ou la Trésorière :

Sandrine BRINDEAU

☎ 06 14 56 62 36



Trois décennies pour Broc'Ecoles !

Le dimanche 14 mai, l'association Broc'Ecoles a dignement fêté son 30ème anniversaire en organisant dans le village une nouvelle édition de sa traditionnelle brocante au profit des écoles du regroupement Maves - La Chapelle – Mulsans et Villexanton.

Pour l'occasion, plusieurs animations spéciales ont été prévues :

- les musiciens de Musicarue ont déambulé entre les allées des exposants au son des orgues de Barbarie et des chansons à la demande,

- les amateurs de jeux ont pu s'amuser avec des jeux géants loués et installés spécialement pour l'occasion près de la buvette,

- les gourmands et gourmandes se sont régalingés avec des hot-dog et des barbes à papa eux aussi préparés par nos bénévoles pour fêter cet anniversaire.

Ces petits « suppléments » ont ravi les exposants, les visiteurs et aussi les bénévoles. Nous tenons à remercier chaleureusement les municipalités de Maves, Villexanton et La Chapelle qui nous ont aidés à financer ces animations exceptionnelles.

Nous avons pu également compter sur les 359 m d'exposants et sur les ventes de la buvette et de la restauration pour dégager un bénéfice de 1 500€ environ qui comme d'habitude sera reversé aux coopératives scolaires des trois écoles du RPI et partagé entre les 8 classes afin que les enseignant(e)s puissent financer une partie de leurs projets.

Ainsi, l'ensemble des enfants pourra en bénéficier.

Cette journée ne serait pas possible sans l'implication importante des bénévoles (parents, anciens et nouveaux, enseignants) avant, pendant et après la brocante.

Nous tenons à remercier chaleureusement pour leur implication ceux qui nous sont fidèles et sans qui la brocante ne pourrait pas avoir lieu ainsi que les nouveaux venus que nous espérons revoir l'année prochaine pour la 31ème édition.

Broc'Ecole

Vous pouvez continuer à nous suivre sur notre page Facebook :



Broc'écoles De Maves



06-28-05-63-02

@brocantemaves@hotmail.fr

La structure du stand buvette (en 3 m, 6 m ou 9 m) est louable au prix de 30€ le week-end.

Pensez à elle pour vos fêtes de famille...

A DECOUVRIR

Envie d'une balade dominicale à deux pas de chez vous ?

Et si vous partiez flâner sur l'Espace naturel sensible de l'Éperon de Roquezon (sur la route entre Le Villiers et Maves) ? Un sentier découverte avec des panneaux ludiques y a vu récemment le jour grâce au Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher et à votre commune.



Public venu nombreux pour l'inauguration théâtralisée

Moutons de race Dorper accompagnés de leurs bergères

Le 6 mai 2023, l'inauguration du nouveau sentier « Au fil des pelouses » a eu lieu en présence de Mr Huguet (CCBVL), Mme Rousselet (Cons Régional), Mr Fesneau (maire), Mr Jollivet (CEN41). La venue du couple des fameux influenceurs et critiques « baladistiques » Joe et Milo du guide TBBPF (Trop Bonnes Balades et Promenades en France) a émerveillé les nombreux spectateurs. Lors de la promenade, des informations sur la faune (la Pie grièche, le Hibou des marais) et la flore locale (Euphrase de Jaubert et le Panicaut champêtre) ont été communiqués aux participants. A l'issue de ce superbe après-midi, le site a obtenu la note de 4 étoiles représentant un « site extraordinaire ».

Alors n'hésitez pas à aller le découvrir



RDV sur le site internet du Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher pour localiser les sites équipés : www.conservatoiresites41.com

Parcours réalisé avec le soutien de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



A DECOUVRIR

Espèces Game avec le Conservatoire d'espaces naturels dans le Loir et Cher

Le principe est simple : les joueurs doivent télécharger sur le site internet du Conservatoire les fiches correspondant aux sites qu'ils souhaitent visiter.

Sur chaque site, un parcours semé d'énigmes, de codes, de rébus... conduit à une boîte contenant le trésor du Conservatoire. Ce sont au total 30 trésors qui sont à trouver sur 30 sites naturels répartis sur toute la région (5 sites par département).

En Loir-et-Cher, la chasse au trésor est sur les sites de L'île de la Folie à Chaumont-sur-Loire, Les prairies du Fouzon à Couffy, l'étang de Beaumont à Neung-sur-Beuvron, le Buisson Sabotier à Landes-le-Gaulois et l'Eperon de Roquezon à la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine !

Pour participer, c'est simple, téléchargez et imprimez les fiches parcours ou consultez-les sur votre smartphone, puis lancez-vous à l'aventure.

Lien internet :

<https://www.conservatoiresites41.com/les-actualites/367-especies-game-chasse-tresors-geocaching-nature>



Conservatoire d'espaces naturels
de Loir-et-Cher

Se rendre sur l'Eperon de Roquezon : sur la route entre Le Villiers et Maves (41500), en direction de Maves, tournez à droite au 2^e chemin empierré pour rallier le site. Stationnez non loin du panneau sur les espaces naturels sensibles en veillant à ne pas gêner la circulation.



Résolvez les énigmes et suivez le parcours jusqu'au trésor

Vous voici au début de votre parcours ! Suivez l'itinéraire proposé sur la carte ci-dessous, résolvez les énigmes et récoltez les points indices. La somme de ces points indices vous mènera au trésor !

Parcours : 1,6 km
Durée : 1 h

Énigme 1

D'ici, vous pouvez déjà apprécier le paysage et son relief. Grâce à l'énigme suivante et à votre vue d'aigle, trouvez le mot mystère :

« Nous sommes peu de mon âge à subsister en France, J'ai des ailes, J'ai besoin de la force de l'air pour me mouvoir et pourtant, je ne vole pas. »

Je suis un : _____

La première lettre du mot est la ____^e consonne de l'alphabet.

-> Gardez ce nombre, c'est votre premier point indice.



A DECOUVRIR : L'ULTIMATE...

La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, terre de champions !

Cet été, deux Chapellois, **Florine Berthelot** (17 ans – équipe U20) et **Simon Ruelle** (22 ans – équipe Sénior mixte) ont été sélectionnés en équipe de France et **sacrés Champions d'Europe d'Ultimate** !
Félicitations à nos 2 champions et bravo les Bleus !



Florine, sa médaille d'or et le trophée!

Pour ceux qui ne connaîtraient pas ce sport, l'**ultimate** est un sport collectif sans contact utilisant un disque (ou « frisbee »), opposant deux équipes de cinq à sept joueurs. L'objectif est de marquer des points en progressant sur le terrain par des passes successives vers la zone d'en-but adverse et d'y rattraper le disque.

L'ultimate est un sport encore trop peu plébiscité au regard des belles valeurs qu'il véhicule ; filles et garçons jouent ensemble dans des équipes mixtes et le fair-play est un aspect particulièrement important de ce sport. En effet, l'ultimate se joue sans arbitre. Les joueurs sont eux-mêmes responsables du bon déroulement du jeu et l'équipe jugée la plus fair-play est d'ailleurs récompensée par le trophée de « l'esprit du jeu » en fin de tournoi.

Comme Simon et Florine il y a quelques années, nos enfants ont la possibilité de découvrir et pratiquer ce beau sport au club du MUD (Mer Ultimate Disc) à Mer et intensifier leur pratique en intégrant la section sportive Ultimate au collège Ronsard de Mer.

Au lycée Dessaignes, Simon a ensuite poursuivi dans le cadre scolaire avec l'UNSS et a été champion du monde scolaire au Mans en 2019 (déjà !). Florine, quant à elle, a été sélectionnée comme ambassadrice JO Paris 2024 et continue en section sportive Ultimate au lycée Camille Claudel... de beaux parcours pour ces sportifs de haut niveau !



Simon et sa coéquipière Eva bornot avec trophée et médailles, et l'équipe de France Sénior sur le podium



Action défensive de Simon lors de la finale

On souhaite une belle continuation à nos 2 champions et encore un immense BRAVO à Florine et Simon pour ces belles médailles d'Or !!!

ET SI LA CHAPELLE NOUS ETAIT COMPTÉ

Cela s'est passé à La Chapelle-saint-Martin, il y a 80 ans !

En 2023, c'est le 80^e anniversaire de l'instauration pendant la 2nde Guerre mondiale du S.T.O. (Service du Travail obligatoire). Triste période !

Rappelons les faits. En 1940, la France est écrasée par les troupes allemandes durant les mois de mai et juin. Pétain demande l'armistice, signé le 22 juin. Il met en place le régime de Vichy, un régime autoritaire, en rupture avec les instances républicaines. Il doit désormais collaborer avec les Allemands qui ont fait 1 850 000 soldats français emmenés en captivité en Allemagne, qui sont autant d'otages pour Hitler. Le territoire français est amputé de l'Alsace-Lorraine et coupé en deux par la Ligne de démarcation, avec au nord la « zone occupée » militairement par les Allemands et au sud la « zone libre » avec la police et la gendarmerie qui représentent l'Etat français et assurent l'ordre.

Dans le Loir-et-Cher, la Ligne de démarcation passe au niveau de la rivière du Cher. Le régime de Vichy, voulant compter dans la nouvelle carte de l'Europe qui se dessine, mise tout sur la victoire de l'Allemagne face à l'Angleterre et à l'URSS. Sa collaboration est pleine et entière avec le Troisième Reich, afin aussi d'assouplir les conditions très dures de l'occupation allemande. Cela n'empêche pas quelques actes ou mouvements de résistance de naître. Cependant, l'attaque engagée par Hitler contre l'URSS à partir du 22 juin 1941 nécessite sur ce front un grand nombre de soldats qui est autant de main-d'œuvre en moins qu'il est nécessaire de remplacer.

C'est pourquoi dès 1942 le Reich incite les jeunes travailleurs français à venir travailler en Allemagne, promettant de libérer en contrepartie des prisonniers français. Comme cette mesure n'est pas couronnée de succès, ils décident l'année suivante de passer de l'adhésion volontaire à l'adhésion obligatoire en obligeant le régime de Vichy à voter la loi du 16 février 1943 instituant le STO.

Ainsi que le montre la première page de La Dépêche du Centre (journal collaborationniste), il concerne tous les jeunes gens (très vite, seuls les hommes seront concernés) nés entre 1920 et 1922, ceux qu'on va appeler les classes 1920, 1921 et 1922. Les mesures initialement prévues pour les agriculteurs seront vite supprimées. Pour le STO, un recensement préalable par commune est nécessaire. Cependant, tous les recensés ne portaient pas : s'ils avaient une contre-indication médicale, une justification vue comme valable par les autorités... ou de bons contacts !

Au total, 600 000 hommes durent partir et environ 30 000 y perdirent la vie. Aux archives départementales, à la cote 584 W 13, il est ainsi indiqué qu'à La Chapelle-saint-Martin, il y eut 15 recensés : 7 en 1920, 3 en 1921, 5 en 1922.

J'ai photographié recto-verso la fiche de recensement du premier nom de la classe 1920. On voit ainsi ce qui le caractérise. Il y a même l'empreinte digitale de ses pouces. Pauvres jeunes hommes ! Triste période !

Benoît Bouvet, professeur d'histoire au collège Pierre de Ronsard de Mer



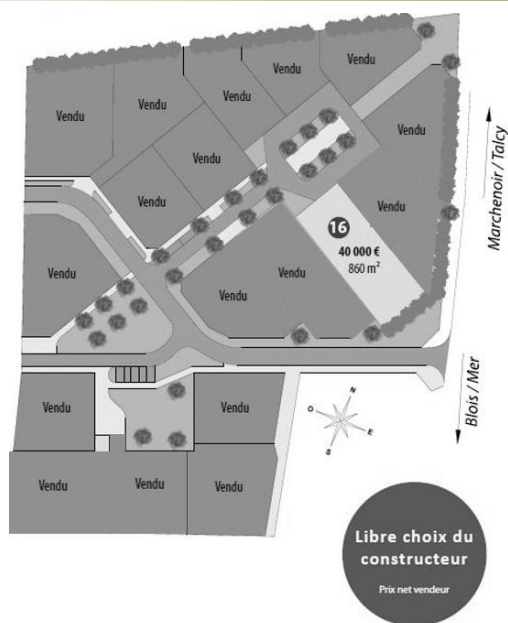
En première page de La Dépêche du Centre, en date du mardi 16/02/1943

LOTISSEMENT DU CLOS

Un seul terrain reste disponible au lotissement du Clos (à proximité de l'accueil périscolaire).

Ce terrain est viabilisé et libre de choix du constructeur, tout en devant respecter le règlement interne du lotissement.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter la mairie.



NOUVELLES PROCEDURES POUR LES CU, DP ET PC

Si vous avez des travaux prévus pour votre habitation, la procédure de dépôt des déclarations préalables et des permis de construire changent à compter d'avril 2022.

La procédure est dorénavant dématérialisée. Il faut vous connecter au lien suivant :

<https://gnau42.operis.fr/grandchambord/gnau/?ref=Beauce#/>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitation quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Vous pouvez également télécharger le document cerfa et déposer à la mairie de la Chapelle un dossier en 4 exemplaires avec les plans.

Attention, les formulaires ont changé depuis le 1er septembre 2022, il convient de bien télécharger le bon formulaire en ligne.

Dorénavant, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI) sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « biens immobiliers ». Un tutoriel vidéo est disponible en ligne.

Rappel : Suite à l'arrêté de Permis de construire, un cerfa DOC (déclaration d'ouverture de chantier) est à remettre à la Mairie dès l'ouverture des travaux et un cerfa DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) est à remettre à la mairie lors de la fin des travaux quand ils sont conformes au projet. Un contrôle sur site sera effectué par la mairie en avertissant le propriétaire au préalable et une attestation de non-contestation de conformité sera délivrée par la Mairie.

PAYS DES CHATEAUX

Une structure au service des dynamiques territoriales



PERIMETRE

Communauté d'agglomération de Blois-Aglopolys
Communauté de communes du Grand Chambord
Communauté de communes de Beauce Val de Loire

MISSIONS DU PAYS

- Contractualisation avec les financeurs
- Pilotage de stratégies territoriales
- Prospectives



TOURISME DURABLE

Le Pays renforce son ingénierie touristique avec une nouvelle personne dédiée à l'itinérance touristique : remise à niveau du réseau cyclable Châteaux à Vélo, création d'itinéraires de randonnée pédestre et équestre.

En parallèle, le Pays continue son action conjointe avec l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire en menant une étude sur l'accueil et la diffusion du flux touristique sur la destination.



FONDS EUROPEENS : C'EST REPARTI JUSQU'EN 2027 !!

Après 7 ans de programme LEADER, ce sont plus de 1 560 000 € de fonds européens qui ont été injectés dans des projets du territoire : des associations, des entreprises, des communes ou des intercommunalités.

En mai 2023, la Région Centre – Val de Loire a validé la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 et a alloué au Pays des Châteaux une somme de 1 155 000 €.

Cette enveloppe européenne est à destination de porteurs de projet publics ou privés qui apporteront un plus pour les dynamiques du territoire dans les secteurs du tourisme, de l'alimentation, de la mobilité et des services associés, de la biodiversité ou encore de l'économie circulaire.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2024, le Pays des Châteaux met en place dans le cadre du PAT les « Rendez-vous du Goût ». L'objectif est d'échanger entre habitants sur l'alimentation et l'agriculture sur leur commune autour d'un repas savoureux et convivial !

D'autres actions se poursuivent, notamment le défi alimentation ou encore l'accompagnement des restaurants scolaires et EHPAD sur l'approvisionnement en produits bios et locaux !



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Pays des Châteaux bénéficie de financements (ADEME et Région Centre - Val de Loire), pour subventionner les projets de chaleur renouvelable : bois énergie, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale. Ces aides (45%) sont disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).

Exemples de projets ayant bénéficié d'un accompagnement :

- Panneaux solaires thermiques dans une chèvrerie à Chitenay
- Chaudière bois à plaquette au Château Laborde St-Martin à Candé-sur-Beuvron



LA REGION RENOUVELLE SA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le contrat passé avec la Région se termine fin 2023. Une nouvelle enveloppe financière, répartie sur les 3 intercommunalités, sera accordée au Pays à partir de 2024 pour 2 périodes de 3 ans.

Pourront être soutenus des projets portés les collectivités, les associations ou les entreprises agricoles. Ces opérations s'inscriront dans le cadre de la transition écologique et de l'amélioration de l'offre de services publics de proximité.



Pour plus de renseignements : www.paysdeschateaux.fr

Sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook : Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS



SERVICE



France services itinérant : A VOTRE ECOUTE

A bord du camping-car France Services, les deux animatrices Adeline et Annie assurent leurs permanences dans les trente villages de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire. Elles vous accompagnent dans vos démarches administratives sur internet ou en papier. Besoin de refaire votre carte grise ou d'estimer le montant de votre retraite, faire vos déclarations trimestrielles ou déclarer vos impôts ? Toutes ses démarches peuvent se faire au France Services.

Nouveau : Une juriste du Conseil Départemental pour l'Accès aux Droits vous conseille gratuitement à Mer. Prenez rendez-vous auprès de France Services pour la rencontrer.

Nos partenaires :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la CARSAT pour les régimes de retraite, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Poste, POLE EMPLOI, le Ministère de la Justice et de l'Intérieur, la Mission locale et la Préfecture.

Vous souhaitez prendre des rendez-vous grâce à Doctolib, configurer vos mails sur votre téléphone, utiliser correctement vos données mobiles, vous connecter au Wi-Fi, mettre en place un contrôle parental, réserver vos billets ou sécuriser vos appareils... ? Yohann, conseiller numérique, vous accueille lors de ses permanences à Suèvres, Maves, Marchenoir, Muides, Oucques, Concriers, Mer et Josnes pour vous aider à mieux utiliser vos appareils.

Nous contacter :

Yohann BARJOT

Conseiller numérique

☎ 06 18 10 96 44

Adeline DOUBLET

Annie GONCALVES

Exclusivement sur rendez-vous

☎ 06 77 16 46 94

SERVICE



SIEOM : à partir du 15 janvier 2024, ça bouge dans vos bacs !

Le passage des collectes s'ajuste et le geste de tri évolue. Les bacs d'ordures ménagères seront vidés une semaine sur deux, comme les bacs jaunes.

Pourquoi cet ajustement ?

Le tri de l'ensemble des emballages couplé à l'obligation de tri à la source des biodéchets permet de réduire significativement la quantité d'ordures ménagères jetée dans le bac vert.

En améliorant le geste de tri, en favorisant le bac jaune et le compostage, la poubelle verte peut ainsi être collectée tous les quinze jours.

Par ailleurs, en réduisant les kilomètres parcourus par nos bennes de collecte, nous contribuons à diminuer notre impact sur l'environnement : Moins de kilomètres parcourus = moins de CO2 émis.

Cette nouvelle organisation va permettre également de simplifier votre agenda en collectant les bacs vert et jaune le même jour, en alternance. Pour exemple, la collecte du bac vert s'effectue le lundi en semaine A et la collecte du bac jaune le lundi en semaine B.

Notre budget est fortement altéré par les hausses de carburants et les taxes prélevées par l'État. Ce changement réduit le nombre de collectes stabilisant ainsi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le saviez-vous ?

Suite à l'obligation de tri des biodéchets au 1er janvier 2024, votre poubelle verte peut diminuer de 27%.

Demandez votre composteur ! Vous pouvez le récupérer auprès du SIEOM. Faites la demande sur sieom-mer.fr/nous-contacter.

Pour tout savoir sur son utilisation, téléchargez le guide du compostage individuel sur sieom-mer.fr/compostage.

Comment mieux trier vos ordures ménagères ?

En changeant nos habitudes, chacun peut réduire le volume de son bac vert. La moitié de ce qui est actuellement jeté dans le bac vert pourrait être trié !

A noter : à partir du 1er janvier 2024, l'intégralité de vos papiers se trie dans le bac jaune.

Abonnez-vous à la page Facebook du SIEOM et téléchargez l'application SIEOM Infos.



Contact
02 54 81 41 38



Site internet
sieom-mer.fr



Facebook
[sieom-mer](https://www.facebook.com/sieom-mer)

SIEOM
DU GROUPEMENT DE MER

SERVICE



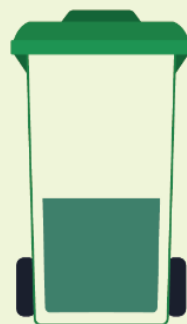
Demandez votre composteur !

Vous pouvez récupérer votre composteur auprès du SIEOM.
 Faites la demande au 02 54 81 41 38 ou sur sieom-mer.fr/nous-contacter
 Pour tout savoir sur la mise en place du composteur, téléchargez le guide du compostage individuel sur sieom-mer.fr/compostage

ACTUELLEMENT DANS LE BAC VERT



EN CHANGEANT NOS HABITUDES



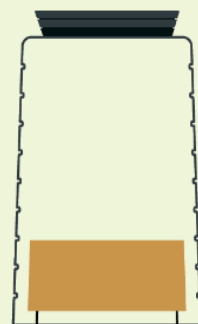
BAC VERT

Tout ce qui ne se trie pas.
 Objectif : Réduire le bac de 50%



BAC JAUNE

TOUS les emballages et désormais TOUS LES PAPIERS



COMPOSTEUR

Une nouvelle obligation gouvernementale impose le tri des biodéchets.

Un doute, une question : www.sieom-mer.fr/demarches-en-ligne

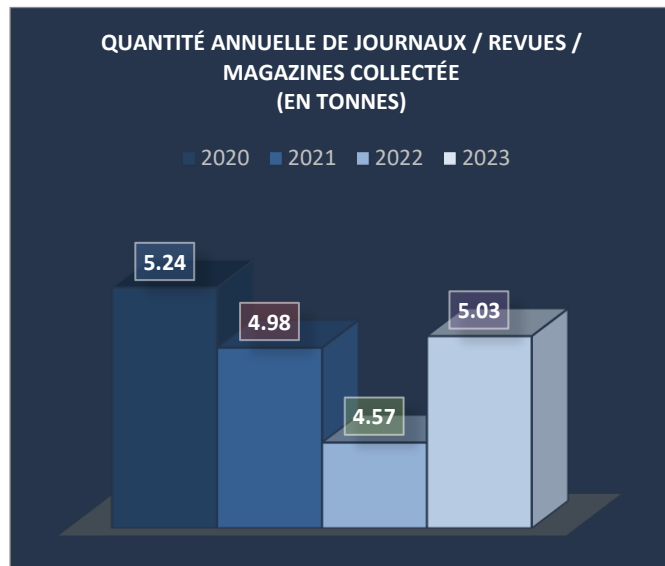
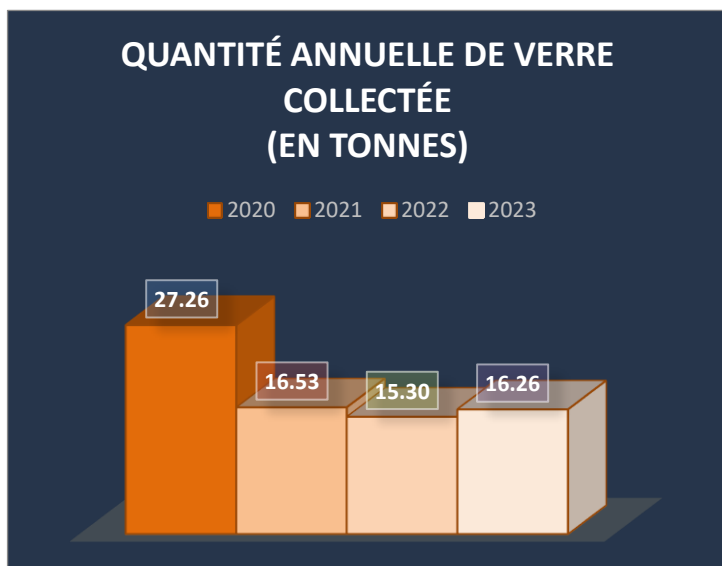
Sources : SIEOM - Rapport d'activité 2022

SERVICE

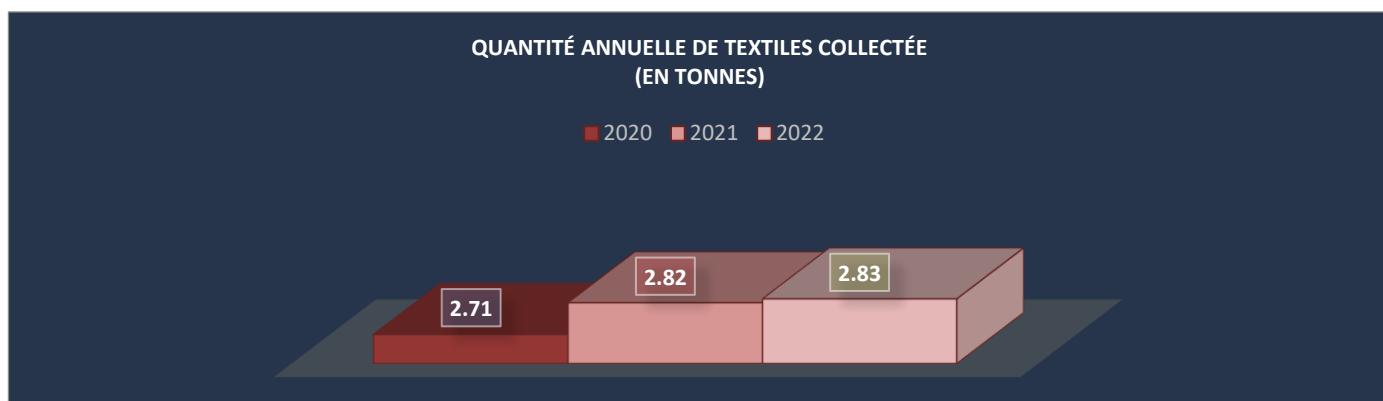
Quantité annuelle des collectes du point d'apport volontaire de notre commune. Pour 2023, les quantités ont augmentés : **CONTINUONS A TRIER**

Verre	T1	T2	T3	T4	Total
2020	6,21	7,79	7,49	5,77	27,26
2021	4,77	4,30	4,08	3,38	16,53
2022	3,59	4,28	3,74	3,69	15,30
2023	3,72	4,09	4,03	4,42	16,26

JRM	T1	T2	T3	T4	Total
2020	1,24	1,64	1,78	0,58	5,24
2021	1,16	0,57	1,30	1,95	4,98
2022	1,79	0,46	0,62	1,70	4,57
2023	1,89	0,68	1,39	1,07	5,03



Textiles	T1	T2	T3	T4	Total
2020	0,72	0,85	0,40	0,73	2,71
2021	0,70	0,81	0,69	0,62	2,82
2022	0,77	0,69	0,61	0,77	2,83



SERVICE

FONDATION



La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de contribuer à **sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité**, bâti comme naturel.

« Sauver le patrimoine, c'est honorer l'audace et le génie des générations qui nous ont précédé et c'est en permettant la transmission grâce à la passion, au courage et à la ténacité de celles et ceux qui portent ces projets. C'est également préserver des savoir-faire et contribuer au rayonnement culturel, économique et social de nos territoires. »

Pascal Guillet, délégué régional de la Fondation du patrimoine Centre-Val de Loire

**Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ?
Nous sommes là pour vous !**

Avantage fiscal non négligeable

Le label de la Fondation du patrimoine s'adresse aux propriétaires privés, particuliers ou SCI et ouvre droit à une défiscalisation (sous réserve d'éligibilité) et une subvention qui peut être majorée pour les personnes non-imposables.

Le label est accordé à un site à condition ...

- De présenter un intérêt patrimonial
- Que des travaux n'aient pas débuté
- D'être visible depuis la voie publique
- Qu'il fasse l'objet d'un projet de restauration de qualité
- De ne pas être protégé

Pour bénéficier du label et ses avantages, vous devez **constituer un dossier** avec l'aide de Jean-Paul Arjona, délégué territorial.

www.fondation-patrimoine.org



L'ADIL 41

Espace Conseil France Rénov'

Des juristes spécialisés sur le logement et l'habitat.
Des conseillers en énergie pour des conseils techniques sur la rénovation énergétique.
Des informations sur les aides financières.

Dès que vous vous posez une question sur votre logement et sur l'énergie dans votre logement, ayez le réflexe de contacter l'ADIL 41

CONSEILS NEUTRES & GRATUITS

02 54 42 10 00

Liste des permanences
www.adil41.org

SERVICE



La CCBVL, fruit de vos communes, œuvre pour le dynamisme de son territoire

Cette année encore, la CCBVL propose ses services pour améliorer le quotidien de ses habitants. Entre aménagements pour favoriser le tourisme ou les travaux dans les écoles, la collectivité s'engage pour optimiser les conditions d'accueil des publics. Également engagée pour préserver la qualité de vie en harmonie avec la nature par le biais de son PLUi et la mise en place d'aide aux personnes en fracture numérique, découvrons ces services offerts aux habitants.

Ça a bougé à Suèvres ! La fête du Domino a accueilli le 8 juillet dernier la « Faites pour le Climat ». Une première édition réussie avec des nombreux visiteurs intéressés par les thématiques abordées sur cette journée.

En plus d'avoir été le théâtre de cette animation, le Domino, ce lieu déjà bien connu des locaux, est aménagé pour favoriser le tourisme et l'accueil de tous. Il a connu des améliorations avec notamment la réalisation d'un système d'assainissement naturel ainsi que l'installation de l'eau potable et de l'électricité. Ces travaux vont permettre à la guinguette et au club de voile d'améliorer leurs conditions d'exercice.



Durant l'été, d'autres travaux ont été réalisés, surtout dans les écoles. La période de vacances scolaires a permis de mener des actions de sécurisation de certains sites, d'entretien des bâtiments et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des enseignants.

Engagée dans la transition énergétique et le développement durable, la CCBVL sensibilise les équipes et les plus jeunes. Un projet alimentation, en collaboration avec le Pays des Châteaux est mis en place dans les établissements de Josnes et Cassandre Salviati à Mer, ainsi que le programme Watty qui vise à éveiller les jeunes citoyens à la transition écologique, dans les écoles du territoire.

Le numérique pour tous !

Des dispositifs sont mis en place pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et aider les personnes en fracture numérique.

Un conseiller numérique itinérant est au service de tous, et intervient sur tout le territoire. Utilisation de la tablette, du téléphone ou encore de l'ordinateur, il répond à toutes les questions et forme sur tous les supports.

De son côté, la Maison France Services, elle aussi itinérante, accompagne les administrés dans leurs démarches administratives.

Nouvelle étape pour le PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a rencontré quelques contraintes et contretemps qu'il a fallu lever liés essentiellement à la loi Climat et résilience de 2021 qui a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols. Aujourd'hui, certains espaces sont encore en phase de classification comme pour notre zone d'activités des Cent Planches. Elle conditionne pourtant la possibilité de constructions pour les communes comprenant l'ensemble des bâtis individuels, commerciaux et collectifs.

Aujourd'hui, le PLUi entre dans la dernière phase administrative.

SERVICE

Plus concrète, elle consiste à présenter l'ensemble du travail réalisé aux partenaires et au public. En février, les habitants seront invités à venir les découvrir lors d'une réunion publique. Les règles et outils en adéquation avec les orientations d'aménagement et de programmation y seront présentés.

La CCBVL c'est autant de services mis en place pour permettre aux habitants du territoire d'améliorer leur condition de vie et leur environnement. Toutes les équipes travaillent quotidiennement pour anticiper et répondre aux besoins de chacun.

Dans l'espoir d'une nouvelle année vous permettant de vous épanouir harmonieusement dans notre terre de vie, je vous souhaite une belle année 2024.

Le Président,
Pascal HUGUET

Application Ma Sécurité

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ?
Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?

La nouvelle application **Ma Sécurité** vous vient en aide et vous propose une solution personnalisée et la plus adaptée à votre problème.

Une application simple à utiliser qui s'adresse à tous :

→ un tchat disponible 24h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie. Le militaire répond à vos questions, vous accompagne et vous guide vers la solution la mieux adaptée.

→ une cartographie des points d'accueil vous est présentée. Celle-ci regroupe leurs coordonnées et horaires d'ouverture et vous offre la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis l'application.

→ Des fiches conseil de sécurité

→ L'accès aux différentes plate-forme (PERCEVAL, THÉSÉE, PRE-PLAINTÉ ...).



The image shows a promotional banner for the 'Ma Sécurité' application. It features a dark blue background with white text and icons. The text lists four key features: 'Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous', 'Des fiches conseils de sécurité ou de prévention', 'Un accès au service de pré-plainte en ligne', and 'Des notifications locales de sécurité'. Below the text, there is a call to action 'N'attendez plus ! Téléchargez' followed by the application logo and the text 'Ma sécurité Application grand public'. Two QR codes are provided for downloading the app from the Google Play Store and the Apple App Store. A small French flag icon is visible at the bottom right of the banner.

Solutions de téléassistance

N°1 en France



A vos côtés où que vous soyez

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose une offre adaptée à vos besoins.

Activ'Zen pour vous sécuriser à domicile et Activ'Mobil pour sécuriser vos déplacements.

Conserver vos habitudes et votre environnement de vie est un souhait légitime. C'est possible avec notre offre Activ'Zen. Un équipement installé à votre domicile vous permet d'être secouru en cas de besoin.

En complément de son équipement de base (transmetteur + déclencheur), Présence Verte Touraine vous propose également un détecteur automatique de chute brutale, un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistan-

ce ainsi qu'un coffre à clés sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être tranquilisés lors de vos déplacements et activités en extérieur, et ce, partout en France métropolitaine, c'est possible avec notre offre Activ'Mobil.

Par simple pression sur le bouton d'alerte, vous serez immédiatement mis en relation avec nos services qui pourront vous envoyer du secours à l'endroit précis où vous vous trouvez grâce à notre système de géolocalisation.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 %. Des prises en charge sont également possibles.

Téléassistance mobile

Le Luna mobile

avec **géolocalisation** pour une intervention rapide et ciblée

24h/24 & 7j/7 grâce à notre centrale d'écoute

PRÉSENCE VERTE TOURAINE

- Plus de 30 ans d'expérience
- Près de 5500 personnes équipées
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un conseil social
- Un service disponible 24h/24

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Votre agence Présence Verte Touraine à Blois

19, avenue de Vendôme, 41 000 BLOIS - 02 54 44 87 26

Email: pv41@presenceverte.fr

www.presencevertetouraine.fr



Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Service financé par l'ARS, le SSIAD assure sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques, de soins d'hygiène et relationnels auprès de personnes âgées de plus de 60 ans et de personne en situation de handicap.

Les soins sont réalisés par des aides-soignants sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice et des infirmiers libéraux.

Les soins sont dispensés 7 jours sur 7 de 7h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h00.

Portage de repas

La promesse de repas savoureux, équilibrés et variés

Service créé en 2012, il permet de proposer des repas, livrés à votre domicile :

- Une proximité avec les fournisseurs locaux et une préparation traditionnelle
- Une prestation personnalisée en fonction de vos goûts et de votre régime

Le conseil départemental, dans le cadre de l'APA peut prendre en charge une partie du prix du repas.

Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

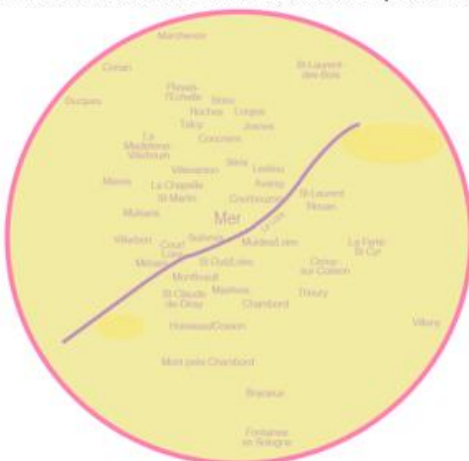
Service autorisé par le conseil départemental, le SAAD propose un accompagnement personnalisé de 7h30 à 20h30, 7 jours sur 7 :

- Aide à la toilette et aide à la mobilité
- Accompagnement extérieurs (RDV médicaux, courses, promenades...)
- Aide à la préparation et à la prise des repas
- Entretien du logement
- Garde de jour
- Maintien du lien social
- Activités ludiques : jeux, lecture

Les aides financières : nous sommes conventionnés avec de nombreux partenaires :

APA – PCH – CARSAT – CPAM – CESU – CNRACL – Caisse de retraite – Mutuelles

Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.



32 Bis Rue Haute d'Aulnay
41500 MER

02 54 81 11 42

www.assadmervaldeoire.fr

contact@assadmervaldeoire.fr

Rejoignez-nous sur Facebook

Assad Mer Val de Loire

SERVICE



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR

Un service près de chez vous

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.



© Marc Mothesier

En 2023, l'ADMR déploie des véhicules pour les Aides à Domicile avec un CDI de 130 h minimum.

4 pôles d'activité

ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Accueils de loisirs / accueils périscolaires
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever et au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, aide aux courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort soins suite à un retour d'hospitalisation
- Portage des repas
- Equipe Mobile Alzheimer
- Hospitalisation à Domicile

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

ENTRETIEN DE LA MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage



Association de la Beauce

2, rue de Beaugency
41 290 OUCQUES

Vie quotidienne

02 54 23 59 00
ms-oucques@fed41.admr.org



Rejoignez l'ADMR

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la coopération entre le client,

le **bénévole** et le **salarié**.

En complément des équipes salariées, le **bénévole est ancré dans la vie locale**. Il effectue des visites de courtoisie,

développe le lien social,

et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est **l'intelligence sociale**.

Rejoignez l'équipe locale,

en nous contactant au **02 54 23 59 05**



© Marc Mothesier

Aide à domicile, livreur de repas, aide -soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

l'ADMR recrute !

Envoi des candidatures à :
jepostule@fed41.admr.org

SSIAD

02 54 23 59 01

ssiad-marchenoir@fed41.admr.org

Association de la Beauce

Portage de repas/Petit bricolage

02 54 23 59 05

asso-oucques@fed41.admr.org

SERVICE SUR LA COMMUNE



UNE ENTREPRISE LOCALE QUI A À COEUR D'AIDER LES ASSOCIATIONS, ADMINISTRATIONS ET PME À SE FRAYER UN CHEMIN DANS L'ÈRE DU DIGITAL.

J'ai toujours eu à cœur de comprendre les mécanismes et d'aider c'est pour cette raison que j'ai créé ma société de communication digitale adressée en direction des associations, administrations et petites entreprises.

Nous proposons des services sur le design et la création de sites internet mais surtout leur visibilité car finalement, c'est la partie la plus importante d'un site internet.

Soucieuse d'aider mes clients à mieux comprendre le digital qui est un terme très vaste, j'ai décidé de lancer tout une activité autour de la formation et du coaching. Je suis aujourd'hui en train de créer un centre de formations et coaching autour de l'entrepreneuriat et du digital.













N'hésitez pas à prendre contact avec moi afin que je puisse vous conseiller au mieux.

Numéro de téléphone : +33 6 71 88 38 86
Email : chloe@mon-agence-webmarketing.fr
Site internet : www.mon-agence-webmarketing.fr












CHLOE LECOMTE



NOS ARTISANS ET COMMERCANTS

ANTIQUITES LE VIEUX MATOS		8 rue des fleurs 06 80 70 10 11 levieuxmatos@orange.fr
BOULANGERIE PATISSERIE		Le Fournil Des Ch'tis 02 54 87 30 04
CUEILLETTE DE FRAISES ET LEGUMES DE SAISON Uniquement de fin mai à fin juin		LEMAIRE Guillaume et Laetitia 02.54.87.35.32
CHARCUTIER - TRAITEUR		BUSSON Denis 02 54 46 13 06
DJ ANIMATEUR		Fabrice.Music 06.67.12.01.06
ELECTRICITE		GALLAND Jimmy 06 29 98 08 47
ELECTRICITE		d-electric 06 82 90 83 69 info@d-electric.com
INFIRMIERE LIBERALE		LETOURNEUR Emeline 02.54.87.35.73
INFIRMIER LIBERAL		AUBRY LESLIE 02.54.87.35.73
HEBERGEMENTS 1 gîte de France 3 épis : 7 personnes à Morvilliers 1 gîte de France 3 épis : 6 personnes à Morvilliers		OUGAZEAU Hubert et Christiane 02 54 81 11 00 / 06 84 73 89 92 christianeougazeau@orange.fr
HEBERGEMENT Chambre d'accueil paysan		BOURGOUIN Michel et Yvette 02 54 87 32 17 / 06 72 63 95 77
HEBERGEMENT Le Gîte d'Alice		LEMAIRE Guillaume et Laetitia 02.54.87.35.32

NOS ARTISANS ET COMMERCANTS

<p>MAÇONNERIE RENOVATION PEINTURE PLAQUISTE CARRELEUR</p>		<p>DCV41 - DA COSTA VASCONCELOS 06 22 00 24 33 Carlosvasconcelos41500@gmail.com</p>
<p>MULTI-SERVICES (petits bricolages) DJC Services</p>		<p>GALLAND Didier 06 29 80 55 19 djcservices41@gmail.com</p>
<p>NETTOYAGE GITES NETTOYAGE FIN DE CHANTIER</p>		<p>BALLANGER Stéphanie 06 64 49 09 13 dbservices41@gmail.com</p>
<p>PLAQUISTE ENDUISEUR</p>		<p>FROMAGER Jean-Jacques & fils 02 54 87 33 83</p>
<p>PLATRIER PLAQUISTE</p>		<p>KRASZEWSKI Père et fils 02 54 87 37 79</p>
<p>PRODUCTION D'HUILES BIOLOGIQUES (Colza, Tournesol, Chanvre, Cameline) ET GRAINES GOURMANDES (quinoa, lin, chanvre décortiqué)</p>		<p>PESCHARD David BOUTIN Marie Pierre 06 63 82 07 83 www.fermedes4vents41.fr</p>
<p>PROTHESISTE ONGULAIRE Chantal Nails Beauty</p>		<p>FONTES DA SILVA Chantal 07 87 75 78 08 chantalnailsbeauty41@gmail.com www.chantal-nails-beauty.fr</p>
<p>PSYCHO-BIO-ACUPRESSURE (PBA) REEQUILIBRAGE ENERGETIQUE ELIMINATION DES BLOCAGES EMOTIONNELS</p>		<p>COELHO Virginie 07 62 83 15 10 www.psycho-bio-acupressure.com virginie.coelho@icloud.com</p>
<p>SERVICE 360 GRAVURE ET DECOUPE AU LASER ET IMPRESSION 3D</p>		<p>STEFANIAK Aurore 06 66 80 47 77 aurore@services-360.fr / www.services-360.fr</p>
<p>VENTE DE POMMES DE TERRE (Charlotte et bintje)</p>		<p>LEMAIRE Bruno 02 54 87 30 34</p>
<p>VITRAUX</p>		<p>MAGNE Michel 02 54 87 32 82</p>

Liste non exhaustive, uniquement sur demande des commerçants et artisans.
Si vous souhaitez apparaître, merci de contacter la Mairie.

Calendrier des collectes - Janvier / Juin 2024

Pour l'adresse : 10 Rue des Fleurs 41500 La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01 Lu 1	01 Je	01 Ve	01 Lu 14	01 Me	01 Sa
02 Ma	02 Ve	02 Sa	02 Ma	02 Je	02 Di
03 Me	03 Sa	03 Di	03 Me	03 Ve	03 Lu 23
04 Je	04 Di	04 Lu 10	04 Je	04 Sa	04 Ma
05 Ve	05 Lu 6	05 Ma	05 Ve	05 Di	05 Me
06 Sa	06 Ma	06 Me	06 Sa	06 Lu 19	06 Je
07 Di	07 Me	07 Je	07 Di	07 Ma	07 Ve
08 Lu 2	08 Je	08 Ve	08 Lu 15	08 Me	08 Sa
09 Ma	09 Ve	09 Sa	09 Ma	09 Je	09 Di
10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu 24
11 Je	11 Di	11 Lu 11	11 Je	11 Sa	11 Ma
12 Ve	12 Lu 7	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me
13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu 20	13 Je
14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma	14 Ve
15 Lu 3	15 Je	15 Ve	15 Lu 16	15 Me	15 Sa
16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di
17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu 25
18 Je	18 Di	18 Lu 12	18 Je	18 Sa	18 Ma
19 Ve	19 Lu 8	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me
20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu 21	20 Je
21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve
22 Lu 4	22 Je	22 Ve	22 Lu 17	22 Me	22 Sa
23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di
24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu 26
25 Je	25 Di	25 Lu 13	25 Je	25 Sa	25 Ma
26 Ve	26 Lu 9	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me
27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu 22	27 Je
28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve
29 Lu 5	29 Je	29 Ve	29 Lu 18	29 Me	29 Sa
30 Ma		30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di
31 Me		31 Di		31 Ve	

Vacances scolaires
 Jour férié

Ordures ménagères

- Devant chez vous
- La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).

Ordures ménagères

- Devant chez vous - Ouverture côté route. La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).
- Votre bac est à sortir la veille au soir du jour de collecte et à rentrer une fois collecté.

Emballages recyclables

- Devant chez vous
- La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).

Emballages recyclables

- Devant chez vous - Ouverture côté route. La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).
- Votre bac est à sortir la veille au soir du jour de collecte et à rentrer une fois collecté.

Widget Information Déchets

Toutes les collectes et consignes de tri depuis votre smartphone !



Calendrier des collectes - Juillet / Décembre 2024

Pour l'adresse : 10 Rue des Fleurs 41500 La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01 Lu 27	01 Je	01 Di	01 Ma	01 Ve	01 Di
02 Ma	02 Ve	02 Lu 36	02 Me	02 Sa	02 Lu 49
03 Me	03 Sa	03 Ma	03 Je	03 Di	03 Ma
04 Je	04 Di	04 Me	04 Ve	04 Lu 45	04 Me
05 Ve	05 Lu 32	05 Je	05 Sa	05 Ma	05 Je
06 Sa	06 Ma	06 Ve	06 Di	06 Me	06 Ve
07 Di	07 Me	07 Sa	07 Lu 41	07 Je	07 Sa
08 Lu 28	08 Je	08 Di	08 Ma	08 Ve	08 Di
09 Ma	09 Ve	09 Lu 37	09 Me	09 Sa	09 Lu 50
10 Me	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Ma
11 Je	11 Di	11 Me	11 Ve	11 Lu 46	11 Me
12 Ve	12 Lu 33	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Je
13 Sa	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Ve
14 Di	14 Me	14 Sa	14 Lu 42	14 Je	14 Sa
15 Lu 29	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Di
16 Ma	16 Ve	16 Lu 38	16 Me	16 Sa	16 Lu 51
17 Me	17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Ma
18 Je	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu 47	18 Me
19 Ve	19 Lu 34	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Je
20 Sa	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Ve
21 Di	21 Me	21 Sa	21 Lu 43	21 Je	21 Sa
22 Lu 30	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Di
23 Ma	23 Ve	23 Lu 39	23 Me	23 Sa	23 Lu 52
24 Me	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Ma
25 Je	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu 48	25 Me
26 Ve	26 Lu 35	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Je
27 Sa	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Ve
28 Di	28 Me	28 Sa	28 Lu 44	28 Je	28 Sa
29 Lu 31	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Di
30 Ma	30 Ve	30 Lu 40	30 Me	30 Sa	30 Lu 1
31 Me	31 Sa		31 Je		31 Ma

Vacances scolaires
 Jour férié

Ordures ménagères

- Devant chez vous
- La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).

Ordures ménagères

- Devant chez vous - Ouverture côté route. La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).
- Votre bac est à sortir la veille au soir du jour de collecte et à rentrer une fois collecté.

Emballages recyclables

- Devant chez vous
- La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).

Emballages recyclables

- Devant chez vous - Ouverture côté route. La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).
- Votre bac est à sortir la veille au soir du jour de collecte et à rentrer une fois collecté.

Widget Information Déchets

Toutes les collectes et consignes de tri depuis votre smartphone !



